



Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Session du 14 février 2019

Délibération n°2019-003

Approbation du programme d'actions 2019

- VU le code de l'environnement – articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuvé le 10 octobre 2014

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de programme d'actions 2019

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le programme d'actions 2019 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs.

Michel MOLY

Président du conseil de gestion



Programme d'actions
2019



Sommaire

Préambule 3

Axe stratégique 1 : 4
Un déploiement de partenariats profitables à l'acquisition de connaissances, de suivis innovants et de référence

Axe stratégique 2 : 9
Un renforcement des initiatives et capacités techniques et d'action des acteurs du territoire

Axe stratégique 3 : 13
Une politique d'information et de médiation démultipliée

Axe stratégique 4 : 16
Un territoire organisé apte à déployer les politiques publiques environnementales et de développement durable

Préambule

Le Parc naturel marin du golfe du Lion entre dans la 5ème année de mise en œuvre de son plan de gestion. Dans le cadre de son déploiement, le programme d'actions est construit à partir de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ces projets sont composés d'actions annuelles ou récurrentes.

1. Présentation du budget alloué et de l'effectif

Pour le plan d'actions 2019, via la ventilation programmée au niveau de la Direction des Parcs et Aires Protégées, le Parc naturel marin du golfe du Lion a reçu une affectation budgétaire initiale de l'Agence française pour la biodiversité de 1 100 000 euros (hors masse salariale). Le plan d'actions est décliné à partir des clés de dépense définies par l'établissement pour la mise en œuvre des projets, soit un budget de 976 000 euros.

L'effectif du Parc se stabilise pour l'année 2019 avec quelques mouvements prévus qui resteront dans la fourchette du nombre de personnels autorisés.

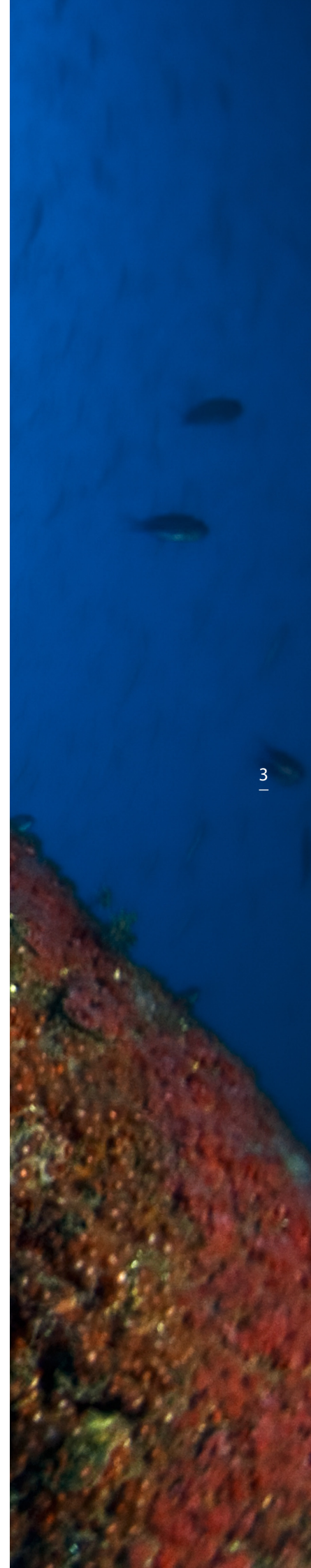
Comme pour les précédentes années, la réalité des postes théoriquement autorisés sous plafond avec les postes effectivement occupés conduit à un différentiel de plus de 2 ETP en moins : un nouvel agent de terrain pourrait prendre son poste en septembre 2019, les recrutements pour les postes de chargé.e.s de mission pêche d'une part, et espèces et habitats, d'autre part, devraient aboutir à des vacances de poste de deux à trois mois tandis que des incertitudes planent toujours sur des reprises d'activités.

Le service opérations va également poursuivre son plan de formation. Enfin, un stage de master 2 est programmé sur 6 mois ainsi que potentiellement le recrutement de services civiques.

2. La programmation des ressources par axe stratégique

La stratégie d'actions se décline chaque année en projets, regroupés par axe pour caractériser les lignes directrices dans lesquelles le Parc s'engage de manière prioritaire.

Une présentation des ressources mobilisées participant à la réalisation des actions de chaque axe permet d'avoir une vision globale des efforts consentis dans le cadre du programme d'actions pour atteindre les objectifs à long terme du Parc. En effet, le plan d'actions est invariablement déployé au regard du plan de gestion, en prise directe avec les finalités et sous-finalités fixées.




Axe stratégique 1

Un déploiement de partenariats profitables à l'acquisition de connaissances, de suivis innovants et de référence

Avec ses partenaires scientifiques, le Parc doit continuer ses efforts de collaborations, d'échanges et d'actions d'acquisition de connaissance, afin de constituer un socle de savoirs et d'expertises utile à la gestion. Cet effort n'est pas uniquement tourné vers le seul périmètre du Parc, il doit s'inscrire dans une dynamique d'échelle pertinente,

du local à l'international en prise directe avec la notion de réseau et intégrer une vision prospective pour faire face aux enjeux à venir. Cet axe repose sur des dispositifs parfois coûteux, qui imposeront des ajustements en fonction du calendrier budgétaire.

€	155 000		880 j. /agent
	15,8 %		27 %



Coralligène, mérou, gorgone et corail rouge : des emblèmes de Méditerranée.

■ **Projet 1 - Déploiement d'un programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc naturel marin du golfe du Lion**

Le suivi des populations de cétacés a été lancé en 2018 sur l'ensemble du Parc. Deux campagnes d'une semaine chacune environ ont été réalisées pour collecter les données en mer au printemps et à l'automne/hiver. Afin d'optimiser ces campagnes à la mer, les observations des tortues, des oiseaux marins, des macrodéchets et des usages sont répertoriées. Ce suivi sera renouvelé en 2019 et il sera complété par des embarquements avec les professionnels de découverte du milieu marin afin de

poursuivre le travail de photo-identification des grands dauphins. Les données issues de l'enregistrement de l'hydrophone installé à l'automne 2018 au large de Canet seront traitées et fourniront des premières informations sur la présence de ces mammifères marins. Sur le plan de la sensibilisation du public, des outils de médiation seront développés permettant de sensibiliser les scolaires et les clients des opérateurs aux richesses naturelles du Parc.

■ **Projet 2 - Surveillance du canyon Lacaze-Duthiers**

Le travail partenarial mené depuis 2015 sur le canyon Lacaze-Duthiers avec le Laboratoire d'écogéochimie des environnements benthiques (LECOB CNRS/UPMC) sera poursuivi en 2019. Il s'agira d'une part de valoriser les résultats des travaux réalisés au travers de communication lors de séminaires scientifiques, mais également à destination des gestionnaires. D'autre part, des travaux sont prévus pour déterminer les facteurs environnementaux et les conditions de ressource susceptibles d'affecter le bon état de conservation des écosystèmes suivis et élaborer les indicateurs permettant de suivre l'impact des changements actuels sur l'état de santé des récifs profonds. Enfin, il s'agira de construire conjointement des projets de recherche en réponse à des appels à projet au niveau régional (CPER, Pôles), national (ANR, FUI, ...) et international (H2020, INTERREG, Marie Curie...).



Les canyons : un environnement à mieux connaître.

■ **Projet 3 - Évaluation de l'état de conservation de plusieurs habitats d'intérêt communautaire dans le Parc : herbiers de posidonie, coralligène et roche infralittorale**

L'évaluation de l'état de santé des trois habitats que sont l'herbier de posidonie, le coralligène et la roche infralittorale, répond aux objectifs de la DCSMM ainsi qu'à ceux du plan de gestion. L'année 2019 sera consacrée au test de la mise en œuvre en régie par les agents du Parc d'un suivi écosystémique de ces trois habitats, accompagnée par les scientifiques de l'Institut

méditerranéen d'océanologie, qui ont développé l'EBQI (Ecosystem-Based Quality Index), intégrant dans son analyse l'ensemble de l'écosystème (plantes, poissons, invertébrés, etc.). Les résultats permettront de consolider l'indicateur « posidonies » du tableau de bord du Parc et de développer les indicateurs « coralligène » et « roche infralittorale ».

■ **Projet 4 - Programme de suivi des arrêtés corbs et mérours de décembre 2013**

L'objectif du suivi, initié dans le Parc en 2016, est d'évaluer l'état des populations de mérours et de corbs en vue du renouvellement des arrêtés pris en décembre 2013 réglementant leur pêche en Méditerranée et en Corse (moratoire de 10 ans pour les mérours et 5 ans pour les corbs). Cette action contribue à la mise en œuvre du programme de surveillance (plan d'action milieu marin/DCSMM) des corbs et mérours sur la période 2015-2018

menée à l'échelle de la façade.

Comme les années précédentes, deux comptages seront réalisés en plongée durant l'été 2019, à un mois d'intervalle, sur les sites de Canadells, Sainte-Catherine, Béar et la Moulade.

■ Projet 5 - Étude de faisabilité du suivi environnemental par satellite du Parc

2019 sera la dernière année d'un projet établi sur 3 ans (2016-2019), dont le but est de tester la faisabilité de constituer un set de suivis environnementaux par imagerie satellite haute résolution. Ces suivis portent sur des questions terrestres (évolution du littoral et de la couverture végétale dunaire) ou marines (évolution des fonds (bathymétrie et barres sédimentaires) et des herbiers, quantification des panaches turbides et de la chlorophylle). Le contexte d'un continuum côtier très influencé par les forçages météorologiques et les apports fluviaux, marqué par une grande diversité d'aménagements et d'infrastructures, confère à ce projet une singularité intéressante.



Un panache turbide ou le lien Terre-Mer.

■ Projet 6 - Suivi de la pêche récréative et déploiement d'actions de sensibilisation

Le partenariat conclu entre l'Université de Perpignan et le Parc en 2017 a pour objet l'étude de la pêche récréative du Parc. L'année 2018 a été consacrée à l'enquête de terrain sur la côte sableuse ainsi qu'à des analyses statistiques de comparaisons interannuelles sur la côte rocheuse. L'année 2019 sera consacrée aux analyses des données 2018 afin de caractériser les activités de pêche récréative du Parc (fréquentation, zonage, espèces ciblées, prélèvements, facteurs influençant la

fréquentation, profils socio-économiques des pêcheurs, niveaux de connaissance de la réglementation, etc.). Par ailleurs, les opérations de sensibilisation se poursuivent, en partenariat avec l'association LABELBLEU (ré-édition et diffusion du kit du pêcheur responsable). Ces travaux serviront de base de travail au GT Pêches du Parc.

■ Projet 7 - Evaluation et actions de réduction des déchets dans le Parc

Les suivis engagés en 2016 (déchets sur les plages) et 2017 (déchets flottants) seront poursuivis afin d'évaluer l'ampleur de cette pollution sur le territoire du Parc. Le protocole concernant les microparticules, expérimenté en 2018, devrait se poursuivre sur un seul site du Parc. Toutes ces données acquises au travers de ces suivis contribuent aux objectifs de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin. Plus localement, elles permettent d'alimenter les outils et actions de sensibilisation adaptés et de déployer des actions de réduction des apports à la mer (lien terre-mer).

En plus des opérations habituelles de sensibilisation du grand public lors des différentes manifestations auxquelles participe le Parc, l'année 2019 sera consacrée à une démultiplication de la sensibilisation via le site Facebook du Parc, la réalisation d'affichages dans la presse ou autre support, la conception et réalisation de panneau d'affichage, etc.

Dans le cadre du projet « RECUPNET », les interventions d'enlèvement des filets perdus et autres déchets volumineux se poursuivront.



Remontée d'un filet perdu par un plongeur de Parc.

■ Projet 8 - Amélioration et expérimentation d'équipements pour le suivi de la qualité de l'eau

Le suivi haute fréquence de la qualité de l'eau réalisé en collaboration avec le CEFREM au large de Canet-en-Roussillon (bouée POEM) sera complété en 2019 par un suivi du même type sur la côte rocheuse. L'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer a un projet de développement expérimental d'un système d'acquisition haute fréquence in situ du milieu marin (baie de Banyuls-sur-Mer - bouée SOLA).

L'intérêt repose sur la mise en œuvre d'un réseau câblé permettant des observations en temps réel et à très haut débit. Fin 2018, la convention de partenariat entre le Parc et l'OOB a été signée et l'année 2019 sera consacrée au déploiement des instruments et du réseau câblé.

■ Projet 9 - Suivi de l'algue *Ostreopsis ovata*

En partenariat avec Surfrider Foundation, le suivi réalisé depuis 2016, a confirmé la présence de cette algue, potentiellement toxique pour l'Homme.

Même si les concentrations mesurées sont bien en-dessous des seuils d'alerte, la surveillance d'*Ostreopsis ovata* s'avère utile et sera poursuivie pour comprendre les conditions de son développement, notamment dans le contexte de réchauffement climatique.



La bouée SOLA au service du suivi du milieu marin.

■ Projet 10 - Evaluation des flux de polluants en provenance de l'étang de Canet Saint-Nazaire

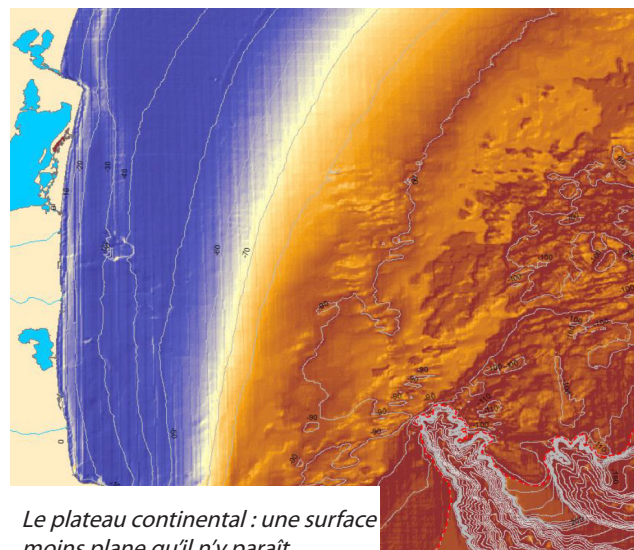
Les apports terrestres constituent une des sources de pollution importante du milieu marin. Si les apports par les cours d'eau sont évalués, ceux issus des lagunes sont méconnus. Ce projet a pour objectif d'évaluer les flux

de pollutions sortant de l'étang de Canet. Il se fera en collaboration avec le Syndicat mixte du bassin versant du Réart.

■ Projet 11 – Amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires du Parc

Suite aux travaux de synthèse de la nature des fonds marins réalisés en 2016 et en 2018 en partenariat CEFREM-Parc, il est apparu qu'une partie conséquente du parc se situe dans une zone sans données ni connaissances, dite de «no data», dans laquelle l'existence d'habitats remarquables et à très fort enjeux écologiques est fortement suspectée.

De plus, des faciès morphologiques et sédimentaires spécifiques ont été localisés à proximité des têtes de canyons du Parc (zones de dunes, de sables indurés, de pockmarks et de protubérances circulaires indéterminées), confirmant l'intérêt écologique et fonctionnel de ces zones au large. Malgré tout, le manque de connaissances est toujours d'actualité.



Le plateau continental : une surface moins plane qu'il n'y paraît.



Axe stratégique 2

Un renforcement des initiatives et capacités techniques et d'action des acteurs du territoire

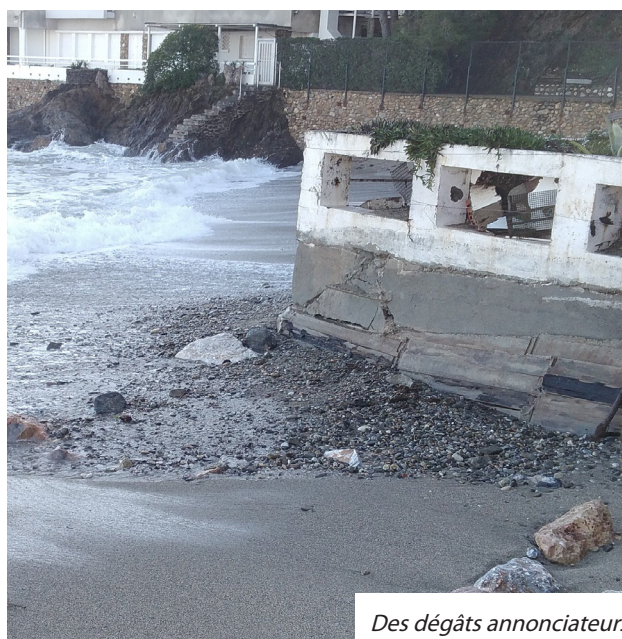
Avec ses partenaires scientifiques, le Parc doit continuer ses efforts de collaborations, d'échanges et d'actions d'acquisition de connaissance, afin de constituer un socle de savoirs et d'expertises utile à la gestion. Cet effort n'est pas uniquement tourné vers le seul périmètre du Parc, il doit s'inscrire dans une dynamique d'échelle pertinente,

du local à l'international en prise directe avec la notion de réseau et intégrer une vision prospective pour faire face aux enjeux à venir. Cet axe repose sur des dispositifs parfois coûteux, qui imposeront des ajustements en fonction du calendrier budgétaire.

€	435 000	🧑	912 j/agent
	44,6 %		28 %

■ **Projet 1 - Ambition Littoral, déploiement de la feuille de route du séminaire « érosion, climat, quel littoral pour demain ? »**

Suite au séminaire organisé en mars 2018 par le Parc (cf. rapport d'activité), des questions importantes ont émergées et ont été retranscrites dans une feuille de route : Ambition « Littoral ». Ce projet prévoit le déploiement de cette feuille de route 2018 - 2011, Ambition « Littoral ». Elle amorce une séquence de travail collectif et collaboratif de trois ans qui vise à conduire tous les usagers et décideurs, ainsi que les scientifiques et experts à développer une vision globale et différente de l'évolution du littoral. Pour ce faire, il est notamment prévu lors des 3 prochaines années, l'organisation de 5 ateliers thématiques ponctués par un séminaire de restitution. Ces ateliers, concrets et pragmatiques, s'articuleront autour de la connaissance, de la gouvernance, de retours d'expériences, tout en mettant en œuvre des outils de concertation innovants et participatifs, assurant une participation active des acteurs du territoire présents.



Des dégâts annonciateurs et à anticiper.

■ **Projet 2 - Suivi du projet éolien « EFGL » et contribution à son comité de suivi**

L'année 2018 a été l'année de l'aboutissement du travail d'accompagnement du projet d'implantation d'une ferme pilote d'éoliennes flottantes. A travers un groupe de travail dédié, le Parc, et son conseil de gestion on pu vérifier la bonne compatibilité du projet avec son plan de gestion et émettre un avis conforme favorable. 2019 sera le début de la phase opérationnelle des projets

d'implantation de fermes pilotes d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion. Le Parc assurera un suivi du projet, au regard des engagements pris par le porteur de projet dans l'étude d'impacts du projet EFGL, mais pourrait également mettre à contribution son expertise pour une cohérence des projets à l'échelle de la façade méditerranéenne.

■ **Projet 3 - Déploiement et animation du groupe de travail « Mise en réseau des ports »**

Le GT sur la mise en réseau des ports a été créé, en collaboration avec les partenaires locaux et régionaux, pour renforcer les bonnes pratiques et développer de manière durable les activités économiques maritimes. Ce GT s'est réuni en 2018 afin de déterminer sa feuille de route pour 2019 et 2020. A la suite de ce GT organisé en partenariat avec l'UVPO et avec le retour d'expérience de l'UPACA, la démarche de certification AFNOR « Ports

Propres » a été choisie comme projet commun à l'échelle des ports volontaires du Parc naturel marin. Le Parc prendra en charge la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration de l'étude diagnostique pour chacun des ports souhaitant s'engager dans la démarche. Cette étude est l'élément de base dans la procédure de certification. Au moins 4 ports du Parc se sont déclarés volontaires pour intégrer la démarche.

■ **Projet 4 - Appui à la structuration de la filière pêche professionnelle : groupe de travail « Pêches », projet WWF France/Parc**

L'année 2019 sera consacrée au déploiement du Groupe de travail « pêches » du Parc, créé fin 2018. Il devra affiner son plan d'actions et ses priorités en début d'année (éoliens, rapprochement avec les pêcheurs de loisir, étude sur les graus, zone de protection renforcée, crabes bleus, etc.). Par ailleurs, le partenariat conclu entre le WWF France et le Parc sera également déployé en 2019. Un salarié de WWF sera employé sur ce projet (travaux poulpes, projet de valorisation des filets usagés, étude des circuits de distribution, rapprochement avec les catalans espagnols, espèces sous-valorisées,

etc.). L'université de Perpignan a été lauréate de l'appel à projets 2018 du Parc et déploiera un suivi des débarquements de la pêche professionnelle identique à ceux effectués en 2010/2011. Le Parc accompagnera cette démarche auprès des professionnels. Le Parc poursuivra en 2019 ses actions d'insertion du Parc et la filière pêche dans les initiatives locales, régionales et nationales (projets Ifremer et universités, projets des structures de la filière pêche, GALPA, rapprochement avec les filières catalanes espagnoles, etc.).

■ **Projet 5 - Déploiement d'un suivi et d'une gestion des déchets produits par les activités de pêche et impactant ces activités**

Les opérations d'enlèvement en plongée débutées en 2016, qui ont permis jusqu'à ce jour, le retrait d'une quarantaine de filets (morceaux de quelques mètres à 100 m – linéaire total de 900 m et surface de 2 000 m²) et de nombreux macrodéchets volumineux (poubelle, câbles, etc.) se poursuivront en 2019. Le suivi des déchets impactant les activités de pêche a fait l'objet d'un suivi complet en 2018. Pour 2019, il est prévu de poursuivre ce suivi uniquement sur le chalutage. Les résultats pour

la pêche petits métiers n'ont pas été significatifs. Le Parc a participé en 2017 et 2018 au comité de pilotage du projet national (porté par la Coopération maritime) consistant en un état des lieux des plastiques usagés de la pêche et de leur devenir. En 2019 seront étudiées les possibilités d'insertion du Parc dans les démarches régionales de valorisation des filets usagés.

■ **Projet 6 - Contribution à un réseau de gestion et d'information sur les récifs artificiels**

Lors d'une enquête réalisée en 2013 à l'occasion du colloque euro-méditerranéen sur les récifs artificiels (RA), à Marseille, le besoin d'une mise en réseau des gestionnaires et acteurs sur le bassin méditerranéen a émergé. Pionnière dans l'immersion, la région Occitanie, par le Cépralmar, reprend le pilotage d'un projet de réseau des gestionnaires sur le bassin méditerranéen français. 2019, lancement de cette démarche, vise à pouvoir évaluer l'efficacité des RA et repenser l'aménagement ou non des zones de RA à l'échelle de la façade. Le Parc y contribuera via le partage d'expertises



Les récifs artificiels, au coeur des questions de plus en plus complexes.

et de données ou la participation à l'organisation d'un séminaire prévu en 2021. Le Parc est également impliqué dans le comité de pilotage du projet « Icône » (Impacts actuels et potentiels de la CONnectivité Écologique ajoutée par les récifs artificiels sur la biodiversité fixée de substrats durs du Golfe du Lion).

■ Projet 7 - Déploiement du cadre de gestion des mouillages écologiques

Depuis 2018, le Parc est pleinement responsable de la zone de mouillages et d'équipements légers des 14 dispositifs d'amarrage. La concertation, sous forme d'entretiens et d'ateliers, a débuté pour spécifier les besoins en nouveaux équipements et favoriser - au regard des différents usagers concernés (plongeurs, plaisanciers, pêcheurs professionnels et récréatifs et transporteurs de passagers) - une mise en œuvre acceptée au profit de l'environnement et du développement durable. Cette concertation se poursuivra en 2019 pour aboutir à la mise en place de nouveaux équipements en 2020 sur la base d'une nouvelle AOT. Parallèlement, le suivi de fréquentation de la baie de Paulilles par pièges photographiques sera dans sa phase terminale. Les résultats aideront le département des Pyrénées-Orientales dans la réalisation d'une zone de mouillages de plaisance à Paulilles (mesure compensatoire liée au projet du quai Dezoums).



Une prise d'amarage destinée à éviter la dégradation des fonds par les ancrages de bateaux.

■ Projet 8 - Suivi et valorisation des initiatives lauréates de l'appel à projets 2018

Le conseil de gestion a sélectionné des dossiers pour lesquels, en 2019, il s'agira d'établir un suivi et une mise en valeur, tant au niveau du conseil lui-même (en tant

que retours d'expériences utiles à partager) qu'au niveau de post Facebook ou tout autre moyen de médiatisation.

■ Projet 9 - Organisation d'un appel à projets

Le Parc naturel marin dispose d'un cadre d'organisation d'appels à projets qui progressivement s'inscrit dans le paysage des subventions possibles pour les acteurs du territoire. Ce quatrième appel à projet bénéficiera de

toutes les leçons apprises lors des précédentes éditions et d'une possibilité de synergies plus importante avec des grandes collectivités

■ Projet 10 - Constitution d'éléments de doctrine sur l'éco-tourisme littoral et marin

Fort de nombreux espaces naturels protégés, terrestres et maritimes, le Comité régional du tourisme d'Occitanie a lancé un vaste programme d'offres touristiques en lien avec les destinations « nature » de son territoire. En outre, l'office de tourisme intercommunal Pyrénées Méditerranée s'inscrit dans une démarche similaire et projette d'organiser en 2019 un événement permettant de rassembler les professionnels de la plongée sous-marine afin de valoriser leur activité.

Parallèlement, le Parc participe à la réflexion de l'AFB sur la création d'une éventuelle marque « Parc naturel marin », à l'instar de la marque « Esprit Parc national ». Le Parc poursuivra son implication dans le réseau des Parcs d'Occitanie. Des rencontres et échanges sont prévus avec l'équipe du Parc de la Narbonnaise sur la valorisation des produits et services touristiques.

■ Projet 11 - Suivi et veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime

Le Parc va poursuivre en 2019 sa veille sur les démarches de mise en valeur du patrimoine culturel maritime, notamment dans sa participation au comité de pilotage pour la création d'un centre d'interprétation de la mer, initié par la commune de Port-Vendres. Il participe aux rencontres du réseau « Grand Golfe » l'objectif

étant de créer une dynamique de travail conduisant à l'élaboration et à la réalisation de projets communs. Enfin il intégrera cette année le réseau des musées maritimes de Méditerranée.




Axe stratégique 3

Une politique d'information et de médiation démultipliée

La communication est au cœur d'un projet de territoire. Elle contribue à faire connaître les enjeux de conservation de la biodiversité et expliquer par quelle gouvernance est animé le territoire. Elle doit permettre à chacun de prendre sa place dans la gestion du Parc, de l'utilisateur aux décideurs, pour progresser dans la sauvegarde du patrimoine et du développement

durable. Il faut donc rester ouverts à la diversité des approches, méthodes et supports d'information. Les outils de médiation à développer doivent être adaptés aux publics cibles à sensibiliser. Les actions prévues en 2019 devraient accroître cette reconnaissance du Parc, ce qu'il représente, ce qu'il fait et comment il interagit pour ou avec des communautés d'acteurs très diverses.

€	246 000		717 j/agent
	25,2 %		22 %

■ **Projet 1 - Déploiement des aires marines éducatives dans le Parc naturel marin du golfe du Lion**

Les cinq classes de CM1/CM2 de l'école Curie-Pasteur d'Argelès-sur-mer, en partenariat avec les Enfants de la mer, ont obtenu le label national AME en 2018. Il s'agit de la toute première AME dans le Parc. Plusieurs autres écoles souhaitent suivre le sillage de l'école Curie-Pasteur. Dans ce cadre, l'année 2019 sera consacrée notamment à valoriser l'expérience de l'AME d'Argelès et de diffuser

l'information relative au label directement auprès des établissements, à apporter un appui à l'école de Port-Vendres qui souhaite obtenir ce label et poursuivre le travail dans le cadre du réseau national des AME afin de partager les retours d'expériences et valoriser les démarches locales.

■ **Projet 2 - Diffusion et valorisation d'un film d'animation sur le bateau de charge romain Port-Vendres 1**

Le film « L'extraordinaire histoire du bateau de charge romain Port-Vendres 1 » est dorénavant accessible à tous sur le site web du Parc. Ce film documentaire et d'animation retrace l'histoire de la découverte de cette épave, l'opération de pré-remontage réalisée par le Parc en 2015, puis la destination présumée de ce navire, s'il n'avait pas coulé.

La présentation du film sur demande va se poursuivre en 2019 : une première diffusion a eu lieu au Boulou, en janvier auprès d'une cinquantaine de personnes de l'association ASPAVAROM 66. Le film sera présenté à différents festivals du film d'archéologie en France et à l'étranger : Amiens, Toulouse, ...

■ **Projet 3 - Collecte et valorisation de la « mémoire de la mer »**

Débutée en 2017, la collecte de la mémoire auprès des « gens de mer » se poursuit en 2019. Ce projet répond à un besoin de préservation et de valorisation d'un patrimoine immatériel maritime inhérent à ce territoire.

En 2019, une vingtaine d'entretiens seront réalisés. La retranscription des interviews se poursuit dans un but de valorisation.

■ Projet 4 - Organisation de « converses de taverne »

Les converses de taverne, ou « café-débat de la mer » complètent la démarche de collecte de la mémoire. Elles permettent la transmission de l'histoire maritime locale, en direct, par ceux qui l'ont vécue. Ces événements d'histoires entremêlées connaissent un franc succès, attirant jusqu'à 120 personnes lors de la 2ème édition à Collioure, ce qui permet de confirmer, s'il en était, l'importance de cette action, en particulier dans sa dimension sociale. En 2019, deux à trois converses sont programmées.



Paroles des gens de mer : faire revivre la mémoire collective.

■ Projet 5 - Une école de voile latine pour un patrimoine vivant

En 2019, le contrat de coopération public-public signé entre le Parc et l'UDSIS (Union départementale scolaire et d'intérêt social) pour la restauration et la transmission de la pratique de la navigation traditionnelle et culturelle à la voile latine au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion se poursuit. L'objectif est de créer un site de référence de l'apprentissage de la voile latine dans les

PO et de faciliter la mise en place d'actions suscitant l'intérêt pour la voile latine. L'objectif en 2019 est de conforter cette démarche en développant un nouveau projet complémentaire avec l'atelier des barques du CD 66 qui apporterait son savoir-faire, notamment en matière de construction navale.

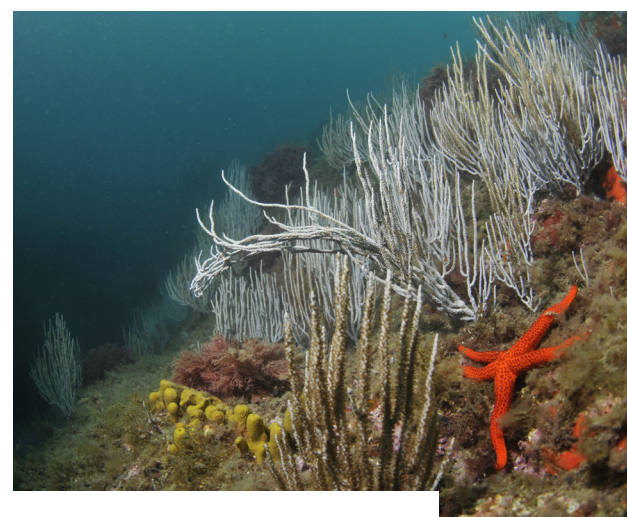
■ Projet 6 - Déploiement et relais d'actions de sensibilisation à destination des acteurs de la mer

Afin d'augmenter la notoriété du Parc naturel marin, diverses actions seront mises en place : poursuite des publications sur le compte Facebook du Parc, publication de la lettre d'information, refonte du site Internet du Parc et publication d'un outil de sensibilisation à destination des usagers de la mer.

Le Parc participera cette année encore à différents événements grand public afin d'aller présenter le Parc et ses actions au grand public et de les sensibiliser aux richesses naturelles et culturelles du Parc. Un premier événement Parc sera créé. Un soutien au festival visages et images de Méditerranée.

■ Projet 7 - Equipement des aquariums

Le Parc, le Biodiversarium et l'aquarium de Canet travaillent ensemble pour développer un espace, dans chacun des deux espaces destinés au grand public pour valoriser le milieu marin et les actions de préservation à mettre en œuvre. Les projets seront développés en 2019 et les espaces installés en 2020.



Un paysage sous-marin typique.

■ Projet 8 - Valorisation des connaissances relatives au canyon Lacaze-Duthiers dans le cadre d'une exposition d'envergure nationale

Le Parc national des Calanques met actuellement en oeuvre une exposition itinérante mettant en valeur les canyons profonds de Méditerranée. L'inauguration de cette exposition aura lieu lors du congrès mondial de


la Nature en 2020 et sera accueillie au sein du château de Collioure durant l'été 2020. Le scénographe ayant été désigné fin 2018, un important travail sera mené avec ce prestataire durant cette année 2019.



Axe stratégique 4

Un territoire organisé apte à déployer les politiques publiques environnementales et de développement durable

Un parc naturel marin repose sur une gouvernance locale assumée et opérationnelle qui permet sur le territoire maritime de travailler main dans la main avec les services de l'Etat en mer pour mettre en œuvre très pratiquement les politiques publiques environnementales et de développement durable. Il importe donc de défendre et renforcer cette subsidiarité en écho aux politiques publiques régionales, nationales et européennes. Les objectifs de protection et de gestion assignés au Parc l'obligent à s'organiser à toutes les échelles pour démontrer la plus-value de l'outil Parc naturel marin et contribuer de manière pertinente à ces dynamiques d'ensemble.

€	140 000		749 j/agent
	14,4 %		23 %

■ **Projet 1 : Déploiement et mise en œuvre d'une co-gestion du site mixte Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane »**

A partir du contrat de coopération signé avec la Mairie d'Argelès-sur-Mer pour mettre en œuvre une co-gestion de la partie terrestre du site Natura 2000, l'objectif prioritaire est d'asseoir le schéma d'ensemble du travail à réaliser, à savoir et en priorité, de disposer d'une base de connaissances actualisée pour prioriser les enjeux de

conservation, d'établir un référentiel d'actions prioritaires et les mettre en œuvre et enfin, de disposer d'un cadre de travail conforme aux attendus réglementaire désignant le conseil de gestion en charge du périmètre Natura 2000 et en cohérence avec les acteurs clefs du territoire.

■ **Projet 2 - Élaboration de propositions d'actions dans le cadre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens**

Le Parc, en tant qu'aire marine protégée, représente un potentiel fort pour constituer un site pour la mise en œuvre d'actions expérimentales ou non dans le cadre de démarches régionales, en particulier avec la région Occitanie, dans le cadre national mais aussi international. La dimension environnementale n'est pas forcément la seule possible et le Parc reste en veille sur ces opportunités. Sur ce type de démarches, la question de la dissémination constitue une priorité : les produits du projet SAFRAN seront ainsi à mettre à disposition du Conseil et pensés comme base possible pour de nouveaux dossiers de candidature.



Mare temporaire : un habitat d'intérêt prioritaire.

■ **Projet 3 - Conception et mise en œuvre d'un plan de contrôle en collaboration avec les services de l'État et les gestionnaires de sites**

En 2018, le Parc marin a mis en œuvre son premier plan de surveillance et de contrôle visé par le Parquet et le Préfet (via le Plan de contrôle annuel).

Les missions de surveillance et de contrôle ont été

menées sur l'ensemble du territoire ; leur analyse permettra d'en optimiser l'efficacité pour 2019 et seront ainsi partagés avec les services de l'Etat et les gestionnaires de sites.

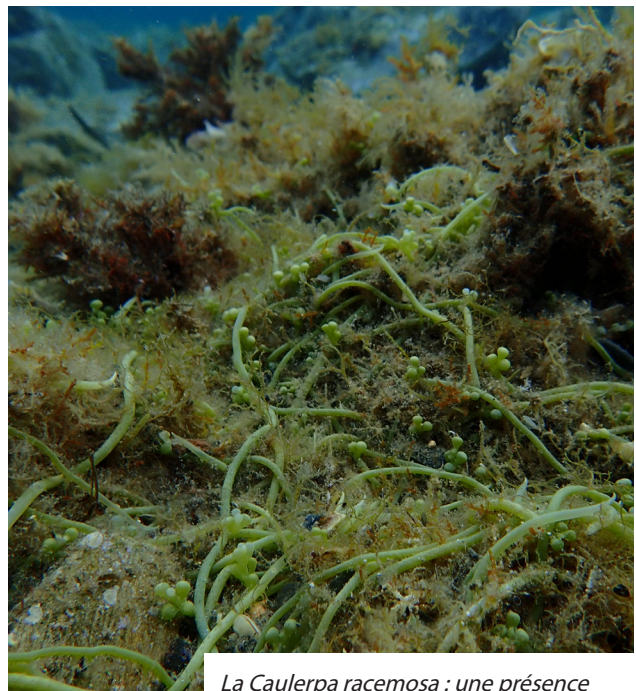
■ **Projet 4 - Poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de zones de préservation renforcée**

Après un premier séminaire scientifique portant sur les connaissances mobilisables au profit d'un renforcement de la protection du milieu marin au sein du Parc, conformément aux objectifs du plan de gestion, l'année 2019 sera consacrée à l'organisation d'échanges complémentaires en lien avec ces premiers enjeux identifiés. Ce projet sera également déterminant dans le cadre de la mesure du PAMM sur les zones de

protections fortes (M003-NAT1b) et à cet égard, fera l'objet de communications à l'échelle de la façade et au niveau national. Par ailleurs, toutes les actions référencées dans l'axe stratégique 1 seront adossées au processus de concertation, une option possible étant aussi de promouvoir en partenariat une étude en écologie historique.

■ **Projet 5 – Constitution d'une cellule de veille sur les espèces exotiques envahissantes**

La forte actualité sur la *Caulerpa racemosa*, sur le crabe bleu couplée aux différents événements estivaux qui consacrent que le milieu marin est un espace vivant, ouvert et pris dans la tourmente du changement global conduit le Parc à formaliser plus précisément une capacité d'expertise partagée. Cette démarche autour de la constitution d'une cellule de veille nécessitera d'établir un état des lieux des espèces déjà connues pour s'être installées en Méditerranée, les problèmes qu'elles posent, les actions mises en œuvre, y compris dans le cadre d'appels à signalement, et les résultats de ces actions. La configuration d'une telle cellule reposera aussi sur le renforcement d'une approche collective et collaborative afin d'optimiser au mieux les efforts à prodiguer sur cette question prise en compte dans le cadre de la DCSMM mais aussi par l'intermédiaire de plateformes internet dédiées déjà existantes.



*La **Caulerpa racemosa** : une présence identifiée au cours de l'été 2018.*

■ **Projet 6 - Déploiement d'une démarche et d'outils valorisant les actions portées par les acteurs du territoire contribuant à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc**

L'article L334-5 du Code de l'environnement rappelle que « L'Etat, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec les orientations et les mesures du plan de gestion ». Pour autant, l'objectif est d'identifier le qui, sur quoi, où, quand, comment mais aussi d'établir le mode opératoire permettant de mettre en correspondance cette liste d'actions et la contribution de tout ou partie

des acteurs associés à la gestion du Parc.

Ce principe général peut donc constituer une trame forte et transversale pour le Parc d'autant que cette démarche donne l'opportunité de s'insérer dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature » [Action 3 du Plan National Biodiversité].





Directive cadre
Stratégie pour le milieu marin
DCSMM

Photos de première de couverture : Un herbier de Posidonie en fleur, une photo rare. Régate au vire-vire de caractère.

Crédits photos

B. Ferrari / Agence française pour la biodiversité (p. 1)

Mathieu Foulquié (p. 2, 3)

Emmanuelle Rivas ; Agence française pour la biodiversité - LECOB - Chaire Fondation Total (p. 4, 5)

Alexandra Gigou, Marc Dumontier / Agence française pour la biodiversité ; illustration

Camille Ferrer (CEFREM, Université de Perpignan) ; OLI / LANDSAT 2017 (p. 6, 7)

Emmanuelle Rivas, Grégory Agin / Agence française pour la biodiversité (p. 8, 9)

François Brun ; Marie Morineaux / Agence française pour la biodiversité (p. 10, 11)

Marie Morineaux / Agence française pour la biodiversité (p. 12)

Agence française pour la biodiversité (p. 14, 15)

Ophélie Durif, Alexandra Gigou / Agence française pour la biodiversité (p. 16, 17)

Jérémy Jourdan / Agence française pour la biodiversité (p. 18)



Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr

www.parc-marin-golfe-lion.fr
www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfedulion

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

